

# La commission de déontologie ? Ne quittez pas, on cherche...

**Ça fait 4 ans qu'on attend cette commission de déontologie dans les assemblées francophones. Sachez qu'on cherche. Mais qu'on ne trouve pas.**

● **Pascale SERRET**

Ils étaient tous d'accord en janvier 2014 : la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française (Cocof) allaient mettre en place une commission de déontologie et d'éthique. Une commission indépendante.

Et toujours rien. Parce qu'on ne veut pas ? Parce qu'on ne peut pas ? Il y a eu cinq appels à candidature en six mois. Et, pour certains profils, on ne se bouscule pas au portillon.

**1. 12 membres, 3 profils** Et donc, la future commission comptera 12 membres désignés pour 5 ans. On recherche trois profils : quatre d'entre eux auront une grande expertise du droit (il faut avoir occupé pendant au moins 5 ans une fonction importante à la Cour de Cassation, ou au Conseil d'État, à la Cour Constitutionnelle, à la cour d'appel, avoir

été président d'un tribunal de première instance ou être professeur de droit dans une université belge). Quatre autres seront d'anciens élus d'une des trois assemblées (Parlement wallon, Parlement de la Communauté française ou Assemblée de la Commission communautaire française). Enfin, les quatre derniers de la 3<sup>e</sup> catégorie seront d'anciens mandataires publics (ex-chefs de cabinet, anciens commissaires du gouvernement, etc.). Un mix à équilibrer en termes de représentation politique et aussi de genre.

**2. Cinq appels** Le 10 mai 2017, un appel à candidatures était publié pour la première fois au Moniteur belge. Mais le retour du côté des candidats a été insuffisant. On a remis ça en juin. Et ainsi de suite en août, en septembre et en octobre.

Et on n'a toujours pas suffisamment de candidats pour compléter la commission.

Pour la première catégorie, pour faire court celle des juristes de haut niveau, c'est bon. Mais on manque d'anciens députés et d'anciens mandataires publics pour rencontrer les deux autres profils décrits.

On manque de candidates aussi pour compléter valablement la commission.

**3. 4 ans d'attente** Mais pourquoi a-t-il fallu attendre 2017 pour lancer les appels à candidature, alors que l'accord de coopération date de janvier 2014 ? Écolo a plus d'une fois dénoncé la situation, parlant même d'une possible « entrave » à la mise en œuvre de cette commission de déontologie. Y a-t-il eu un effet « Publi-fin » ? Le scandale qui a éclaté fin 2016 a-t-il rendu plus incongrue encore l'absence de cette commission de déontologie ? Un déclencheur tardif ?

**4. « Pas si simple »** A la présidence du Parlement wallon, chez André Antoine, on insiste : ce n'est pas parce que les appels à candidatures n'ont surgi qu'en mai 2017 qu'on n'a rien fait depuis 2014. Il a fallu vérifier que l'affaire tenait la route sur le plan juridique, faire en sorte de ne pas percuter un autre accord de coopération sur la gouvernance dans l'exécution des mandats publics, tricoter l'appel à candidatures, attendre le dernier feu vert des assemblées. Il s'est allumé le 21 avril 2017. On n'attendait plus que lui pour la publication au Moniteur. Et désormais, on attend donc la candidature d'ex-députés et d'ex-mandataires publics, qui ne semblent tout de même pas trop pressés d'apporter leur pierre à l'édifice. ■